



REPUBLICQUE FRANCAISE
Département Haute-Loire - Arrondissement d'Yssingeaux - Canton de Bas-en-Basset
Commune de RETOURNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC
N° 2025-033

AR Prefecture
043-214301624-20250409-DEL2025_033-DE
Reçu le 15/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI-LITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Sébastien VINCENT, Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés : Thierry BENEVENT a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Patrice WAUTHIER a donné pouvoir à Maëlle JOLY, Corinne TARGHETTA a donné pouvoir à Pierre ASTOR, Ludovic LHOSTE a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND.

Secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

| | |
|---------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice : | 22 |
| Nombre de membres présents : | 18 |
| Nombre de procurations : | 4 |
| Nombre d'absents : | 4 |

Objet : Subvention exceptionnelle aux élèves du collège Boris Vian – Participation à un voyage scolaire à Berlin pour 5 élèves de la classe de 3^{ème} et 4^{ème} germanistes

Vu le courrier du Collège Boris Vian en date du 25 mars 2025 concernant une demande d'aide financière pour le financement d'un voyage à Berlin en faveur des élèves habitant la commune.

Vu l'avis favorable de la commission « Ressources Humaines – Administration Générale » réunie le 2 avril 2025 approuvant la participation forfaitaire de 50€ par élève.

Madame Brigitte ROCHE, adjointe, présente au conseil municipal la demande de subvention du principal du Collège Boris VIAN à l'occasion du voyage scolaire à Berlin pour les élèves de 3^{ème} et 4^{ème} germanistes. Cinq élèves, domiciliés sur la commune, participent à ce voyage. Le coût pour les familles est de 504€.

Monsieur CASSOUX, conseiller municipal étant le père d'un élève concerné par ce voyage, ne participe ni au débat ni au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'octroyer une participation financière de 50€ par élève domicilié sur la commune à l'occasion du voyage scolaire à Berlin,
- **Autorise** le Maire à verser cette participation directement aux familles à chaque élève ayant participé au voyage,
- **Inscrit** les crédits correspondants au budget de l'exercice en cours,
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Patricia GOUDARD